

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq février à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de POMMEUSE, légalement convoqué en date du 20 février 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joël DUCEILLIER, Maire.

**Présents :** MM. Joël DUCEILLIER, Jean-Pierre DARDANT, Patrick VILLOINGT, Brigitte RESENDE, Jean-Jacques HERRGOTT, Ghislaine MARLIAC, Michel DELHOMMEAU, Franck BONNASSIEUX, Sylvie VESIER, David LAURELUT, Lysiane FINOT, Jérôme VINCENT.

**Absents ayant donné pouvoir :** MM. Xavier BLIN, qui a donné pouvoir à Brigitte RESENDE, Louise MICHENAUD, qui a donné pouvoir à Lysiane FINOT, Sandra MAS, qui a donné pouvoir à Joël DUCEILLIER.

**Absents excusés :** MM. Corinne HOMMERY, Christine FEUILLET, Céline CHEVREMONT.

**Secrétaire de séance :** Patrick VILLOINGT.

**2020-11 - Vote des subventions aux associations**

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 3 abstentions,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, (Les conseillers municipaux membres du bureau des associations subventionnées n'ont pas pris part au vote)

- **VOTE** les montants de subventions suivants aux associations au titre de l'exercice 2020 :

Associations	subvention 2020
ACTP Tennis	200,00 €
Anciens Combattants	500,00 €
association des donneurs de sang	50,00 €
Club de Loisirs	1 600,00 €
Croc Livres	2 500,00 €
Entraide Déplacements	500,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	100,00 €
Les Gamins du Morin	400,00 €
Mcda Gazolineurs	300,00 €
Musica Pom	400,00 €
Regal Art	500,00 €
UFPFD Foot	3 400,00 €
Restos du cœurs	50,00 €
Croix Rouge	100,00 €
Taekwondo	400,00 €
total	11 000,00 €
Caisse des écoles	30 000,00 €
CCAS	24 000,00 €
coopérative scolaire	10 500,00 €

- **PRECISE** que ces subventions seront imputées au compte 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé,

- **ATTRIBUE** une subvention de 24 000 € au CCAS de POMMEUSE au titre de l'exercice 2020,

- **PRECISE** que la subvention attribuée au CCAS de POMMEUSE sera imputée au compte 657362,

- **ATTRIBUE** une subvention de 30 000 € à la CAISSE des ÉCOLES de POMMEUSE au titre de l'exercice 2020,

- **PRECISE** que la subvention attribuée à la CAISSE des ECOLES de POMMEUSE sera imputée au compte 657361,

- **ATTRIBUE** une subvention de 10 500 € à la COOPERATIVE SCOLAIRE de POMMEUSE au titre de l'exercice 2020,

- **PRECISE** que la subvention attribuée à la COOPERATIVE SCOLAIRE de POMMEUSE sera imputée au compte 65738,

**2020-12 - Taux d'imposition directe locale**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les taux des taxes directes locales,

Considérant que la Loi de finances pour 2020 prévoit le gel des taux d'imposition directe locale,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONFIRME** le maintien des taux d'imposition à leur niveau de 2019, pour mémoire :

taxe d'habitation 23,85 %,

taxe foncière (bâti) 20,50 %,  
taxe foncière (non bâti) 49,30 %,  
après application d'un coefficient de variation uniforme de 1,000000.

### 2020-13 - Budget primitif 2020

Vu le projet de budget pour l'année 2020,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 tel qu'il est présenté et annexé à la présente délibération, synthétisé ci-dessous,

- **PRECISE** que ce budget est voté :

- au chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- sans reprise des résultats.

	Reports 2019	budget 2020	total voté
<b>Section de fonctionnement</b>			
total dépenses	- €	2 404 307,00 €	2 404 307,00 €
Total recettes	- €	2 404 307,00 €	2 404 307,00 €
<b>Solde</b>	- €	- €	- €
<b>Section d'investissement</b>			
Total dépenses	168 867,00 €	950 624,00 €	1 119 491,00 €
Total recettes	304 746,00 €	814 745,00 €	1 119 491,00 €
<b>Solde</b>	<b>135 879,00 €</b>	<b>- 135 879,00 €</b>	<b>- €</b>

Le secrétaire de séance,  
Patrick VILLOINGT

